

## COMMUNIQUE 44

À Lille, comme partout en France, les conditions d'accueil des exilé-e-s sont inexistantes. N'ayant que la rue comme solution d'hébergement, ils et elles se sont installé-e-s depuis plusieurs mois sur la friche de la gare Saint Sauveur.

Ce mardi 04 octobre, nous avons pris connaissance de la décision du tribunal administratif de Lille. Il donne en effet raison à la plainte de la mairie envers les habitant-es de la friche Saint Sauveur pour occupation illégale de son patrimoine foncier. Ces dernier-es ont en effet 8 jours à compter de cette date pour partir. Ce jugement est sans précédent à Lille.

Rappelons que les dernières affaires judiciaires (parc des Olieux) imposaient au moins un plan de mise à l'abri, si dérisoire soit-il, à la préfecture et au département, comme l'impose la loi.

Ces gent-es ont diverses nationalités et origines, sont demandeurs d'asile (parfois accompagnés de leurs enfants) ou mineurs isolés étrangers, en quête de papiers, d'un toit, d'une école, d'un avenir. Où iront-ils et qu'advient-il d'eux si même les terrains vagues ne leurs sont même plus concédés ?

Ce mercredi 05 octobre, les habitant-es du camp ont décidé de manifester pour dénoncer l'expulsion sans solution. Cette manifestation pacifique a été violemment réprimée par les forces de l'ordre, venus en nombre. Plusieurs personnes ont été blessées et un jeune mineur arrêté. Voilà la seule réponse des autorités publiques lorsque ces personnes réclament légitimement des conditions de vie dignes et la régularisation de leur situation administrative.

**Nous appelons à une solidarité inconditionnelle envers ces personnes, quelque soit leur situation administrative. La friche Saint Sauveur n'est en aucun cas une solution d'hébergement acceptable mais constitue néanmoins une alternative à la rue et permet aux gent-es d'être ensemble et de se solidariser.**

**All refugees welcome**

**Partout chez nous !**

**Collectif des Olieux**